

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

PÉRIODES D'EXAMEN

Avec les premières chaleurs viennent de s'ouvrir les premières périodes d'examen, et jusqu'au milieu d'août, selon une expression hélas trop juste, une partie de la France va passer son temps à examiner l'autre.

La première réflexion qu'inspire un tel système c'est que l'époque est parfois singulièrement choisie pour procéder à semblable opération.

Car c'est par exemple au plus fort de la canicule que l'on impose à certaines catégories de candidats aux grands concours, et même à nos malheureux petits bacheliers, l'obligation de donner toute la somme d'efforts et de travail dont ils sont susceptibles.

Sans compter qu'il peut y avoir pour certains d'entre eux, de complexion plus faible ou plus nerveuse, un préjudice considérable du fait même de l'époque et des heures d'examen si peu favorablement choisies, qui ne voit que la totalité même de notre jeunesse souffre de cet état de choses, s'anémie et s'énerve en ces jours où l'ardeur de la température vient ajouter son action débilitante à la fièvre de l'examen.

Et c'est déjà une des formes les moins étudiées peut-être, mais les plus réelles d'un surmenage de quelques mois, mais capable de produire de désastreux effets sur des organismes en état de réceptivité, comme disent les physiologistes.

Si de ces considérations, d'ordre pour ainsi dire extérieur, nous pénétrons au fond de la question et que nous examinions l'essence même des examens, que de réflexions mélancoliques et sérieuses viennent s'offrir à la pensée.

Je ne veux pas même parler ici de la question de surmenage. Elle a été tant de fois déjà traitée depuis quelques années, qu'on semble bien avoir dit à son sujet tout ce qu'il était possible d'en dire. J'ajoute cependant qu'il est une cause de surmenage qu'il ne dépend, hélas, ni des programmes, ni de la volonté des examinateurs de pouvoir faire disparaître; c'est l'afflux de plus en plus considérable des jeunes gens qui veulent courir la même carrière, et qui n'écoutant que leurs ambitions, souvent déçues plus tard, demeurent lorsqu'il en serait temps encore, sourds à des objurgations si souvent répétées cependant en ces dernières années.

Ces jeunes gens, souvent intelligents et travailleurs, qui viennent ainsi chaque année grossir le nombre des candidats aux grandes écoles, augmentent par leur présence même la difficulté intrinsèque du concours, parce qu'ils rendent l'élimination plus minutieuse et partant plus rigoureuse.

Ce n'est pas à dire maintenant que cette question des candidats mise à part, les programmes de nos examens soient bien faits et la manière de procéder parfaite dans tous les cas.

Pour être juste il faut cependant reconnaître que certaines modifications heureuses ont été apportées en ces dernières années à

des programmes qui furent trop longtemps des encyclopédies, que l'intelligence ou la mémoire la mieux organisée n'étaient point capables de parcourir dans leur entier.

Mais il faut ajouter que cet heureux mouvement de simplification ne s'est pas étendu à tous les examens ni à tous les concours; que les épreuves de l'internat en particulier ou de telle agrégation comme celle de médecine, mettent la plupart du temps le candidat dans cette double et fâcheuse alternative: ou de s'épuiser à préparer un programme vraiment écrasant, ou de s'en remettre au hasard pour le succès d'une épreuve qui décidera de toute sa carrière.

Maintenant, à côté des programmes il est une autre question fort importante et qui mérite l'attention: c'est l'esprit même qu'apportent dans leurs fonctions certains examinateurs et la direction souvent fâcheuse qu'ils impriment de ce fait aux examens qu'ils sont chargés de faire subir.

Le plus grave des inconvénients, c'est que nombre d'entre eux apportent ici des idées toutes faites et une rigidité de doctrine qui n'admet pas qu'on puisse entendre une question d'autre manière qu'eux-mêmes l'ont depuis longtemps conçue et veulent la voir traiter. Devant leur parti pris échoue presque sûrement tout candidat qui ne se courbe pas facilement sous le joug des formules apprises par cœur, et veut faire montre de personnalité.

Et voilà bien en dernière analyse le plus grave défaut que développe en notre jeunesse cet usage immodéré des examens et des concours: il la rapetisse à un même niveau de médiocrité honnête; il détruit presque complètement en elle tout instinct de personnalité; il nous prépare en un mot cette race de fonctionnaires, désireux d'ensevelir au plus vite au fond d'un rond de cuir toute volonté d'initiative et tout effort conscient et défini.

M. W.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 Juin 1900

La Chambre continue la discussion du projet relatif à l'outillage des ports de guerre.

M. Isnard soutient le projet du gouvernement.

M. l'amiral Rieunier critique le projet et certains actes du ministre de la marine.

M. Morinaud se plaint de la faiblesse des crédits prévus dans le projet pour la défense des côtes africaines.

M. Pelletan dépose un contre-projet.

M. le Moign, combat le contre-projet.

M. de Lanessan déclare qu'il accepte le renvoi des amendements à la commission.

M. de Mahy et M. Millevoe, combattent le renvoi.

Le projet est adopté par 336 voix contre 200, et la séance est levée.

Sénat

Séance du 19 Juin 1900

M. Denoix appelle l'attention du président du conseil sur la situation de la commune de Coudat (Dordogne) qui depuis 2 ans n'a pas de municipalité: les électeurs refusent d'en élire une, en manière de protestations parce que le bureau de poste a été éloigné du centre de la commune.

M. Waldeck-Rousseau répond que le bureau

de poste est fort peu éloigné de son ancien emplacement.

Et l'incident est clos.

M. Knight interpelle sur la grève agricole de la Martinique, qui fut comme on le sait des plus graves.

Il proteste contre les faits qui se sont passés.

M. Decrais, répond qu'aujourd'hui le calme est rétabli: et excuse le lieutenant Kahnateur des fusillades: cet officier a du reste été mis en retrait d'emploi.

Un ordre du jour de confiance est adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Fabre, relative aux délits de presse.

L'urgence est prononcée.

M. Le Provost de Launay combat le projet qu'il estime antilibéral.

M. Fabre défend son projet.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi, et la séance est levée.

LES AFFAIRES DE CHINE

En Chine, les événements deviennent de plus en plus graves.

La France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, le Japon, l'Amérique, ont déjà mobilisé leurs flottes et envoyé des troupes pour réprimer la révolte des Boxers.

Les résidents des diverses puissances sont retenus prisonniers.

D'après les renseignements reçus, un engagement a eu lieu à Takou entre les forces des puissances et les forces chinoises.

Les forts de Takou ont été détruits, et la garnison chinoise a été presque en entier tuée ou blessée.

A Honkon, la population a détruit l'établissement de la mission Tsao-Shio. Les missionnaires sont sains et saufs.

Des troupes partent de tous les pays de l'Europe.

La situation devient de plus en plus grave.

Le Rôle de la France

La situation en Chine devient alarmante. Les dernières nouvelles reçues sont de la plus grande importance. L'interruption du télégraphe entre Pékin et le reste du monde, et même entre Tien-Tsin et Shanghai entretient l'angoisse. Nous avons rapporté le télégramme de notre consul général à Yunnan, M. François, qui, le 7 juin, annonçait à M. Delcassé que, sur l'invitation du vice-roi, il devait quitter cette ville le soir même, avec tout son personnel et celui des missions. On sait que M. François est retenu prisonnier à Yunnan-Sen.

Hier matin même, dès qu'il eut connaissance de ces nouvelles, M. le ministre des affaires étrangères manda, comme nous l'avons dit, auprès de lui le ministre de Chine à Paris et lui tint le langage le plus énergique. Il lui fit connaître en même temps le télégramme, en clair, qu'il adressait à M. François, et qui est ainsi conçu:

« J'ai fait venir le ministre de Chine et je l'ai invité à télégraphier immédiatement au vice-roi que sa vie me répond de la vôtre et que la France saura toujours l'atteindre.

« DELCASSÉ »

A la suite de cette conversation, le ministre chinois Yu-Keng, a pris sur sa responsabilité de télégraphier au vic-roi de Yunnan dans les termes suivants: « Comme il m'est impossible de télégraphier à Pékin pour vous faire parvenir des ordres, je prends sur ma responsabilité de vous inviter à protéger M. François et les siens et de ne pas entraver leur voyage, sinon la responsabilité de la vie de tous ces Français retombera sur vous. A peine vous recevrez ce télégramme, veuillez m'en accuser télégraphiquement la réception pour ma satisfaction. »

En raison de ces événements, le ministre de Chine à Paris et Lady Yu-Keng ont contremandé le dîner et la réception qu'ils offraient le 22 juin, c'est-à-dire vendredi prochain, aux membres du gouvernement et au corps diplomatique.

Ajoutons que, au cours de sa conversation avec le ministre de Chine, M. Delcassé a déclaré que le vice-roi devait immédiatement renvoyer les Français qu'il détient contre le droit des gens à la frontière tonkinoise, et cela avec une telle escorte, que leur sécurité ne puisse faire l'ombre d'un doute. Sans cela, une forte armée est prête à entrer dans le Yunnan, à y rétablir l'ordre, à venger les attentats commis, contre les personnes et les propriétés et à prendre toutes les sûretés qu'il faudra pour garantir les indemnités que fixera le gouvernement français.

Au Transvaal

Au Transvaal, la lutte se poursuit implacable.

Les Boërs défendent à présent leur indépendance: de nombreux engagements ont lieu, dans lesquels les Anglais n'ont pas toujours l'avantage.

On annonce cependant que des propositions de paix ont été faites au président Krüger, auquel on demande de faire soumission.

Le président du Transvaal veut aller jusqu'au bout de la lutte: il a toujours confiance dans le succès.

INFORMATIONS

Revision de la Constitution

La commission de revision des lois constitutionnelles a entendu M. Waldeck-Rousseau sur les diverses propositions concernant la revision de la Constitution. Le président du conseil a déclaré que le gouvernement n'avait pas eu à délibérer sur cette question, estimant qu'il importait qu'avant d'entreprendre une réforme aussi grave, le parti républicain tout entier se fût mis d'accord et sur son opportunité et sur les divers points sur lesquels elle devait porter.

— La Constitution, a ajouté M. Waldeck-Rousseau, est actuellement l'objet des plus violentes attaques.

Le moment lui semble donc mal choisi pour apporter des modifications. Ce qu'il faut avant tout, c'est la défendre contre les entreprises des partis.

L'impôt sur le revenu

M. Caillaux, ministre des finances, s'est rendu hier à la commission de l'impôt sur le revenu pour répondre à une question que cette commission lui avait posée. Il s'agissait de savoir si, au lieu d'un impôt partiel sur le revenu, il ne serait pas préférable d'instituer un impôt général sur le revenu, remplaçant toutes les contributions directes et l'impôt des valeurs mobilières.

Le ministre des finances a dit qu'on pourrait étudier ce système, mais qu'avant de s'engager dans cette voie, la commission devait se prononcer sur le principe même de l'impôt sur le revenu et sur l'assiette de cet impôt. Ce n'est que quand ces questions primordiales seraient résolues qu'il serait possible d'étudier l'extension de ce mode d'impôt.

Après le départ du ministre la discussion s'est engagée.

M. Aimond a demandé qu'on votât sur le principe de l'impôt global.

M. Plichon a demandé, au contraire, qu'on réservât le principe de l'impôt sur le revenu avec la proportionnalité.

M. Rouvier propose de son côté qu'on statue sur l'impôt sur le capital et sur le mode de perception, de taxation ou de déclaration.

Après une longue discussion, la commission repousse, par 10 voix contre 4, l'impôt sur le capital; ensuite, par 10 contre 5, elle rejette le principe d'un impôt mixte sur le capital et sur le revenu.

M. Plichon demande ensuite que la commission ajourne à la prochaine séance la discussion de l'impôt global sur le revenu. Cette proposition est adoptée par 10 voix contre 5, malgré l'opposition de M. Trouillot.

Les quatre Contributions

M. Cochery, président de la commission du budget, donnera communication à ses collègues d'une lettre qu'il a reçue de M. Caillaux, ministre des finances. Dans cette lettre, le ministre des finances fait observer qu'il est douteux que le Parlement puisse voter, avant la clôture de la session, les quatre contributions et demande donc à la commission de détacher du projet du budget ce qui est relatif aux quatre contributions. On sait que les conseils généraux, qui se réunissent au mois d'août, sont chargés de la répartition de ces contributions.

Commission d'Amnistie

La commission d'amnistie s'est réunie mardi, M. Deribère-Desgardes a demandé que l'on étende l'amnistie aux condamnés de la Haute Cour.

M. Astié a combattu cette demande.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. J. Dumas, Girou, Dejeante, ce dernier a demandé à la commission de statuer immédiatement, attendu que l'opinion de sept membres était déjà arrêtée.

La commission a cependant décidé qu'elle ne statuerait que vendredi. Elle espère que, d'ici là, la commission du Sénat aura pris une décision en ce qui concerne les projets dont elle est encore saisie.

Le procès Picquart-Lepelletier

Mercredi est revenu devant la neuvième chambre correctionnelle le procès en diffamation intenté par MM. Reinach et le colonel Picquart à M. Edmond Lepelletier et à l'*Echo de Paris*.

Après les explications de M^e Labori, le tribunal a retenu l'affaire.

Puis, M^e Labori a plaidé et le tribunal, en donnant défaut contre les prévenus, a rendu un jugement aux termes duquel M. Lepelletier et le gérant du journal l'*Echo de Paris* sont condamnés chacun à 2,000 francs d'amende et solidairement à 100,000 francs de dommages-intérêts pour lesquels la société l'*Echo de Paris* est déclarée civilement responsable.

Le jugement autorise enfin 25 insertions à 100 francs l'une.

Toujours les nationalistes

Deux conseillers municipaux nationalistes vont demander au conseil municipal de Paris de donner à une rue le nom de « Mission-Marchand. »

La statue de Washington

La statue de Washington, que les Américains offrent à la France comme un témoignage de leur reconnaissance, pour l'aide qu'ils en reçurent, est arrivée à Paris hier matin. Cette statue en bronze doit s'élever sur la place d'Iéna, où un piédestal en granit américain de quatre mètres d'élévation a été construit.

Due au sculpteur Daniel French et à son collaborateur Edward-C. Potter, elle mesure sept mètres de hauteur et représente Washington à cheval levant son épée et invoquant le ciel en faveur de ses armées. Comme il eût été impossible de faire voyager d'une seule pièce une pareille œuvre, on a expédié séparément le cheval et le cavalier, enfermés chacun dans une grande caisse. Le cheval pèse 3,971 kilos et le cavalier 1,636 kilos. Les deux colis ont été transportés immédiatement sur la place d'Iéna, où ils sont arrivés à neuf heures. Un échafaudage et une solide poulie avaient été préparés. Le montage du cheval dans sa caisse a commencé immédiatement. La caisse repose maintenant sur le piédestal. On va labriser et le cheval de Washington se trouvera en place. Dans huit jours le montage sera terminé.

La statue sera inaugurée le 3 juillet, date anniversaire du jour où Washington prit le commandement de son armée à Cambridge.

Les obsèques du prince de Joinville

Les obsèques du prince de Joinville ont eu lieu hier à Dreux. Le corps a été placé dans la crypte de la chapelle puis déposé dans un caveau.

Complot Anarchiste

La police vient d'arrêter à Pontafel, sur la frontière italienne, un anarchiste italien qui dans une lettre à son père s'était dit désigné par une société secrète, à laquelle il est affilié, pour assassiner le roi d'Italie. Quatre autres souverains auraient été condamnés à mort par la même société et quatre anarchistes auraient été désignés pour l'exécution.

Fonctionnaire infidèle

Mardi matin, des perquisitions ont été faites dans les bureaux d'un journal hebdomadaire qui, au cours de la campagne violente contre l'administration des travaux publics de Tunisie, avait publié des pièces confidentielles qui ne pouvaient provenir que des bureaux de cette administration. La police a trouvé une lettre signée par un employé des travaux publics et qui contenait un véritable bordereau des pièces déjà envoyées et d'autres qu'il comptait se procurer pour les communiquer également.

Au domicile de cet employé on a découvert, outre des copies des documents administratifs, des épures, des dessins et des notes intéressant la défense nationale et concernant les travaux des lacs de Bizerte et de l'arsenal de Sidi-Abdallah, que la direction des travaux publics exécute pour la marine. L'employé a été arrêté. En outre, des scellés ont été mis dans la soirée sur un coffre-fort loué par le journal en question dans une banque. Ce coffre-fort a été ouvert ce matin. On y a trouvé des copies de documents administratifs et de nombreuses lettres de fonctionnaires, où ceux-ci critiquaient leurs administrations.

Nouveau fusil

Les autorités anglaises ont essayé à Gibraltar un nouveau fusil inventé en Australie et qui permet de tirer quarante balles à la minute. Le maniement du nouveau fusil serait très facile.

Excommunication du comte Tolstoï

Le *Daily News* publie une dépêche de Berlin annonçant que le comte Tolstoï a été excommunié par le Saint-Synode de Russie, à cause de son ouvrage *la Résurrection*, dans lequel il s'est révélé l'ennemi de l'église gréco-orthodoxe.

Tuée à coup de hache

Un crime vient d'être commis à Saint-Germain-des-Vœux, commune située à dix-huit kilomètres de Cherbourg.

L'assassin est un nommé Pasquier, dit Cannette, marin pêcheur.

Au cours d'une violente querelle avec sa femme, le forcené s'arma d'une hache et en porta, à la malheureuse, deux coups mortels.

Son crime accompli, Pasquier se rendit à la gendarmerie et déclara que sa femme venait de succomber à une congestion cérébrale.

Le maréchal des logis se rendit sur les lieux et là il trouva, étendue sans vie sur le sol, une oreille détachée, la femme du pêcheur. Il s'empressa de prévenir le parquet, tout en gardant Pasquier.

Arrêté, le misérable a été conduit, sous bonne escorte, à la maison d'arrêt de Cherbourg.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos députés

Sur le renvoi à un mois de l'interpellation de M. Alicot, concernant l'organisation de l'état-major de l'armée, le vote de nos députés s'est reparti ainsi :

POUR : MM. Rey, Vival.
CONTRE : M. Lachize.
M. Méline a voté contre.

CAHORS

Ligne de Cahors à Moissac

La C^e d'Orléans a été invitée à préparer

un avant-projet de la ligne de Cahors à Moissac devant servir de base à l'enquête d'utilité publique.

Les études de cette ligne vont commencer à bref délai.

Examen du brevet élémentaire Aspirantes

97 jeunes filles s'étaient fait inscrire; toutes se sont présentées; 55 ont été déclarées admissibles; 54 sont définitivement reçues, savoir :

MMlles Bru Laurence, Cambou Lucie, Courtil Mathilde, Escrouzailles Justine, Gizard Elise, Lurie Alida, Maurel Louise, Pradié Esther, Rigouste Hortense, Sol Angèle, Theil Léonie, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

MMlles Calley Maria, Faurie Rose, Gatzal Claire, Laborde Marguerite, Lacheneau Angèle, Pouzalgues Aurélie, de l'école primaire supérieure de St-Céré.

MMlles Brousse Geneviève, Fournier Marguerite, Lafon Nathalie, Roussel Harriette, Vincentot Rachel, du collège de jeunes filles de Cahors.

MMlles Baldy Marguerite, Darnal Marguerite, Hébrard Flora, Valadié Jeanne, de l'école laïque primaire élémentaire de Souillac.

Mlles Bonafous Marie, Jane Gordon, de l'école normale.

MMlles Laffargue Blanche, St-Affre Clémence, de l'école laïque de Cajarc.

MMlles Coulon Gabrielle, de l'école laïque de la rue Fénelon, à Cahors; Rivière Marie, du cours secondaire de Brive; Bras Marie, de l'école laïque de Latronquière; Cayssac Alice, de l'école laïque de Salviac; Roussilhe Rosalie, de l'école laïque de Lamativie.

MMlles Audhuy Françoise, Balmissé Marie, Brondel Victoire, Cardonnel Irène, Germain Esther, Gouby Berthe, Klein Yvonne, Lalaurie Denise, Maurel Angeline, Maurel Rosalie, Pouzergues Marie, Pradié Léa, Salacroux Fernande, Soubrié Eugénie, Tausat Germaine, Teulières Zélie, de Valon Marie, Vayssié Jeanne, Veyslié Pauline, appartenant à divers établissements privés.

GRANDES COURSES INTERNATIONALES DE VÉLOCIPÈDES

Les grandes courses organisées par le V. S. C. auront lieu le 8 juillet prochain à 2 h. 1/2 du soir.

Mille francs de prix, sans réduction, seront distribués.

Voici le programme :

1^{re} course : Départementale, championnat du Lot, vitesse, bicyclettes (2,000 mètres). — 1^{er} prix 30 fr. (champion du Lot); 2^e prix 20 fr.

2^e course : Grande Internationale, bicyclettes (2,400 mètres). — 1^{er} prix 250 fr.; 2^e 100 fr.; 3^e 50 fr.

3^e course : Deuxième Internationale, bicyclettes (2,400 mètres), réservée aux coureurs de la Grande Internationale et non classés dans cette course. — 1^{er} prix 60 fr.; 2^e prix 50 fr.; 3^e prix 40 fr.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

DEUXIÈME PARTIE

X

LA PETITE REINE

Le Séraphin se baissa pour regarder; un instant, un étonnement rempli d'horreur le rendit muet; il demeura les yeux fixés sur l'écriture comme sur quelque chose de hi deux puis son sang bouillant se fit jour sur sa belle et noble figure, il s'élança sur l'israélite et avant que l'autre eût eu le temps de respirer ou de se mettre en garde, il l'enleva jusque au plafond et le lança sur le tapis aussi légèrement qu'un chien couchant attrape au vol et laisse retomber un canard sauvage ou une gronse, et se penchant vers Baroni couché à terre :

— Misérable !...

Baroni, étendu immobile et suffoqué par la violence du choc et la surprise, n'en avait pas moins conservé, même au milieu de l'ouragan de colère qui l'avait secoué de la tête au pieds comme le vent secoue les feuilles, le document entre ses mains et, aussi froide, la nette et entière possession de lui-même.

— Milord, — dit-il d'une voix faible, je ne

m'étonne pas de la douleur qui vous rend si irritable, mais je ne puis admettre que ce faux que je sais être une escroq...

— Silence ! Répétez encore ce mot et je suis capable de m'oublier et de vous flanquer dans la rue comme un lâche coquin que vous êtes !

— Un instant de patience, milord. Croyez-vous qu'il y aurait profit pour votre ami et votre frère d'armes si l'on dit plus tard que lorsque cette accusation a été portée contre lui, vous, Lord Rockingham, vous aviez si peu de confiance dans ses moyens de la réfuter, que vous avez fait usage de votre force dans une lutte personnelle avec un être aussi faible que moi et cherché à nier l'évidence qui s'élevait contre lui par des menaces de mauvais traitements contre ma sûreté et par ce qui... ce qui ressemblera légalement, milord, à... une tentative d'intimidation pour me contraindre au silence et obtenir que le papier sortit de mes mains par la violence ?

La voix de Baroni était faible et voilée, mais ces paroles avaient été prononcées avec une tranquille confiance, une finesse merveilleuse; c'était juste les paroles qu'il fallait pour exciter au plus haut degré la fureur de son interlocuteur en même temps pour l'enchaîner et le réduire à l'impuissance.

L'officier restait devant lui, les traits enflammés et sombres de rage, les yeux littéralement étincelants de fureur, mordant ses lèvres sous sa moustache.

A chaque syllabe, il avait envie de se jeter sur le juif et de se délivrer de sa présence comme d'un objet d'horreur; mais l'impuis-

sance où se trouve si souvent réduite la vérité lorsqu'elle est prise dans les pièges de la subtilité, le désavantage déplorable dans lequel le droit se trouve si souvent placé en face de la ruse et de la fourberie du Mal, tenaient alors le Séraphin dans leur filets.

Il reconnut son imprudence; il comprit que sa conduite pourrait être méconnue au point de jeter une fêtrissure sur le nom qu'il défendait; il vit que légalement il était dans l'erreur, que légalement la loyale vengeance d'une amitié indignée pouvait passer pour une connivence dans le crime de l'accusé pour l'amour duquel cette vengeance était exercée.

Il resta donc silencieux, accablé par la violence même de sa colère, confondu par l'adresse et par la sagesse de ce serpent qu'il ne pouvait pas réfuter.

Ezra Baroni s'aperçut de son avantage; il essaya doucement de se relever.

— Milord, puisque votre confiance en votre ami est si parfaite, envoyez-le chercher. S'il est innocent et si je mens, d'un seul regard je serai confondu.

Le ton était parfaitement impassible mais les paroles exprimaient tout un monde.

Un instant, les yeux du Séraphin se fixèrent sur lui avec une expression qui lui fit croire qu'il était plus proche de sa mort qu'il ne l'avait jamais été de sa vie; mais Rockingham eut la force de se contraindre.

— Je veux bien l'envoyer chercher ! — dit-il d'un ton bref.

Il y avait dans cette réponse plus de menace que dans n'importe quelle action physique.

Il s'éloigna et laissa Baroni se relever tout ému et tout meurtri, mais, du reste, très peu sérieusement blessé et tenant toujours obstinément le papier froissé.

Il sonna, son domestique répondit à l'appel. — Allez à l'Hôtel Stéphanie et demandez M. Cecil. Allez vite et priez-le, en quelque lieu qu'il soit, d'être assez bon de venir me trouver sur-le-champ ici.

Le domestique s'inclina et sortit.

Un silence absolu suivit; ces deux hommes, si bizarrement réunis, demeuraient muets; le Séraphin, le dos appuyé à la cheminée, tenait tous ses sens en éveil pour suivre les mouvements du juif et écouter la première annonce de l'arrivée de Cecil.

Les minutes s'écoulaient lentement; le Séraphin passait par une véritable agonie d'épreuve et d'impatience.

Une fois, les domestiques entrèrent pour allumer les lampes et les candélabres; la lumière tomba sur la silhouette sombre et fine de l'hébreu et sur l'attitude superbe et la franchise et belle figure altière du soldat.

Ni l'un ni l'autre ne bougea, puis ils demeurèrent seul de nouveau.

Les secondes se succédaient lentement les unes aux autres; on entendait leur tic tac au milieu du silence.

De temps en temps les quarts sonnaient à la pendule: c'était le seul bruit qu'on entendit dans la chambre.

La porte s'ouvrit... Cecil entra.

(A suivre).

4^e course : Military, bicyclettes (2,400 mètres), réservée aux militaires du 17^e corps d'armée. — 5^e prix : Objets d'art (valeur 30, 25, 20, 15 et 10 fr.)
5^e course : Internationale, tandems (4,000 mètres). — 1^{er} prix 150 fr., 2^e prix 100 fr., 3^e prix 50 fr.

Armée

Un concours pour l'admission à l'emploi de médecin stagiaire à l'école d'application du service de santé militaire, s'ouvrira le 17 décembre 1900 à 8 heures du matin, à l'École d'application du service de santé militaire à Paris.

Le programme du concours et la nomenclature des pièces à produire, sont déposés à la Préfecture où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Correspondance

On nous prie d'insérer la note suivante :

Monsieur le Directeur du « Journal du Lot »

A la suite du compte-rendu de la fermeture « manu militari » des magasins du sieur Suberville, vous avez bien voulu ouvrir impartiallement les colonnes de votre estimable journal à M. Cagnac, conseiller municipal, qui essaie d'expliquer son rôle et celui de M. Chansarel, au sujet de la mesure exclusive qui frappe si violemment un industriel et ses ouvrières.

M. Cagnac, qui affecte de reconnaître l'injustice d'une telle mesure, prétend que ses plaintes et celles de M. Chansarel ont toujours visé les trois chiffonniers du quartier de la gare, et met ainsi l'administration compétente en demeure d'expliquer un acte qui soulève les plus vives protestations.

Nous prions donc la Préfecture du Lot de vouloir bien nous dire si, en ruinant un industriel, en privant de travail et de pain de très modestes ouvrières, et en plaçant sous scellés un stock considérable de marchandises, où elle redoute la présence de microbes, elle pense avoir atteint le but qu'elle se propose au point de vue de l'intérêt général.

Nous demandons en même temps à MM. Cagnac et Chansarel, seuls instigateurs de cette affaire :

1^o Si le procès qui va se dérouler devant le tribunal civil de notre ville est bien dirigé contre les trois chiffonniers, nous refusant d'admettre, quoi qu'en pensent le Conseil des Arts et Manufactures, le Conseil supérieur d'hygiène publique et l'honorable médecin-major du 7^e de ligne, que les terribles microbes dont on parle, soient plus dangereux chez M. Suberville que chez les deux autres chiffonniers contigus ;

2^o Si les démarches faites tout récemment à Paris n'avaient pas uniquement pour objet d'obtenir d'urgence la fermeture du magasin Suberville.

Nous attendons ces explications avec d'autant plus d'impatience, que le commerce local, en présence de telles mesures et des bruits qui courent, est en droit de se demander, toute question de politique mise de côté, s'il se trouve en ce moment à la merci des caprices du premier voisin venu.

La Grappe

Sous ce titre, la Grappe, un groupe de jeunes gens du Lot, domiciliés à Paris, vient de se constituer en société, dans un but de camaraderie et de solidarité. M. Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, membre de l'Institut, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de cette association amicale. M. Étienne Pagès-Lechesne a été élu président effectif ; MM. Henry de Pradelle et Feyt, vice-présidents.

Procès des coques

Mardi a été appelé, devant le tribunal civil de Cahors, le procès intenté par M. Cassagnes, boulanger, à ses trente et un collègues qui, après avoir pris l'engagement collectif et écrit de supprimer la fourniture gratuite à leurs clients du gâteau connu sous le nom de coque, ont repris, un an après, cette vieille coutume. L'engagement en question était valable pour une durée de 3 ans. Il comportait, pour les boulangers qui ne s'y conformeraient pas, l'obligation de verser à titre de dédit une somme de 200 fr.

Seul, M. Cassagnes à tenu ferme, au risque de perdre sa clientèle. Il réclame donc l'exécution du contrat à son profit.

Après plaidoiries de M^e de Valon pour M. Cassagnes et de M^e Munin-Bourdin, pour

les boulangers, le tribunal a décidé que chacun de ces derniers devait être assigné individuellement.

En cassation

Nous apprenons que Pierre Delbreil, reconnu coupable par le jury du Lot du crime de meurtre commis à Cassagnes sur la personne de M. Fournel, forgeron, s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la cour d'assises qui l'a condamné, le 14 juin courant, à cinq ans de réclusion.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 21 ET 24 JUIN 1900

Allegro Militaire,	Suppé.
La Dame Blanche, (Ouverture)	Boieldieu.
La Crépuscule des Dieux, Marche funèbre	Wagner.
Hérodiade, grande fantaisie	Massenet.
Marche Viennoise,	Ziehrer.

De 5 h. 6 h. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 19 au 21 juin 1900

Naissance

Lescale Jean, rue de l'Hôtel de Ville, 10.

Décès

Cayla Antoinette, veuve Bergougnoux, 80 ans, s. p. rue Clément-Marot, 3.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — Foire du 18 juin. — Foire assez importante malgré les travaux de la fauchaison.

Cours pratiqués : Bêtes à cornes, 250 paires, beaucoup d'affaires.

Veaux, 25, vendus 0,70 et 0,80 le kil.

Bêtes à laine, 350, cours lent.

Porcs gras, 15 vendus de 38 à 40 fr. les 50 kil.

Porcelets, 300, vendus de 30 à 40 fr. pièce, suivant grosseur.

Oisons, 1,000, vendus de 5 à 10 fr. la paire.

Canetons, 300, vendus 2,75 la paire.

Canetons communs, 100, vendus 1,50 la paire.

Volailles, 200 paires, vendues : poules, 0,50 la livre. poulets, 0,60.

Pigeons, 300 paires, 0,75 la paire.

Lapins, 80, à 0,25 la livre.

Chefs, 38,000, vendus 0,50 la douzaine.

Blé, 150 hectolitres, vendus 14,25 l'hec.

Maïs, 100 hect. vendus 11,25 id.

Avoine, 20 hect. vendus 9 fr. id.

Prunes pour boisson, 10 quintaux, vendus 20 fr. le quintal.

Arrondissement de Figeac

LACAPPELLE-MARIVAL. — Orage. — Pendant l'orage qui s'est déchaîné dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit la foudre est tombée sur la maison de M. Moncany, propriétaire à Fayfol. Après avoir démonté une partie de la toiture, elle s'abattit au pied du lit de la femme Moncany, qui fut projetée sur le plancher et resta évanouie assez longtemps. Ensuite elle démolit une cloison et fracassa une armoire. Chose extraordinaire, les draps du lit de la femme Moncany ont été trouvés noués à un tel point qu'on eut toutes les peines du monde à les dénouer.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Conseil municipal. —

Séance du 18 juin. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier, dans la salle de la mairie, à deux heures du soir, sous la présidence de M. Linol, maire, pour s'occuper de la session budgétaire. Après quelques observations présentées par quelques conseillers municipaux, le budget a été voté tel qu'il avait été soumis au Conseil.

Tribunal correctionnel. — Audience du 18 juin. — Le nommé Pierre Lavergne, âgé de vingt-neuf ans, né à Saint-Sozy, sans domicile fixe, inculpé de vol d'objets mobiliers a été condamné à quatre mois de prison et aux frais.

— Pierre Faurie, dit Aquilin, âgé de cinquante-trois ans, cultivateur à Lavercantière, inculpé de défaut de déclaration d'un enfant nouveau-né, a été condamné à 16 fr. d'amende et aux frais.

— Jean Lasfargues, âgé de quarante ans, cultivateur à Milhac, et Baptiste Lasfargues, cultivateur à Masclat, étaient inculpés de

chasse en temps prohibé et à l'aide d'engins prohibés. Après un brillant réquisitoire de M. Janot, procureur de la République, et une habile défense présentée par M^e Alibert, avocat, le tribunal a relaxé Baptiste Lasfargues des fins de la plainte, mais a condamné Jean Lasfargues à 50 fr. d'amende.

— Les mariés Jean Martinot, et Marie Fourgous, propriétaires à Concorès, inculpés de dévastation de récoltes, ont été relaxés sans dépens.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché ne se sont pas modifiées, elles restent plutôt mauvaises ; la baisse n'a pas fait de nouveau progrès, mais les inquiétudes relatives aux événements qui se déroulent en Chine ne permettent pas d'espérer actuellement une reprise sérieuse.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 100 fr. et le 3 1/2 0/0 à 101,75.

Le Comptoir National d'Escompte à 600.

Les actionnaires du Comptoir National d'Escompte de Paris, sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire, au siège de la Société, 14, rue Bergère, pour le 3 juillet prochain, à l'effet de vérifier la sincérité de la déclaration de souscription aux 100,000 actions nouvelles, et du versement du premier quart sur ces actions.

Les actionnaires ont le plus grand intérêt à déposer les titres, à assister à cette assemblée ou de s'y faire représenter afin qu'elle puisse ainsi sanctionner définitivement l'augmentation de 50 millions de francs.

Le Crédit foncier finit à 680 ; le Crédit Lyonnais à 1036 et la Société générale à 608.

Le Suez a baissé à 3,525.

L'Extérieure clôture à 71,22 ; l'Italien à 94,60 ; le Russe 3 0/0 1891 à 84,75 ; le Turc D à 22,75.

En Banque, l'action de la Compagnie du Zambèze est à 42,75.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER DU SUD DE L'AUTRICHE

ÉMISSION

de 100.000 Obligations 4% de Fr. 500

JOISSANCE DU 1^{er} MAI 1900

Remboursables au pair en 60 ans

et rapportant 20 Francs net

(La 0^e prenant à sa charge tous les impôts présents et futurs)

On souscrit le Lundi 25 J. in 1900

à PARIS, chez MM. DE ROTHSCHILD Frères, 23, Rue La Fayette

LE PRIX D'ÉMISSION

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

est fixé à Fr. 450 par Obligation (joissance 1^{er} Mai 1900)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, au, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (viâ-Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4th Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme, ou par Angers, viâ Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, viâ Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résulte si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Blixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le Petit **OPÉRATIONS DE BOURSE** est envoyé gratuitement par Georges Milliaud Banquier, Directeur du *Financier National* Traités des 138, Rue Montmartre, PARIS. (Succursales A, 80, R. Lafayette; B, 42, Bd Magenta).

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS SERVICE D'ÉTÉ (AU 8 JUIN 1900)

Table of train schedules from Paris to Toulouse, listing stations, departure/arrival times, and train types (Express, Direct, Omnibus).

(1) Le train EXPRESS 23 qui part de Paris à 9 h. 5, prend des voyageurs de 2e et 3e cl. en provenance de Paris et à destination des au-delà de Brive. (Brive exclu).

Table of train schedules from Toulouse to Paris, listing stations, departure/arrival times, and train types (Express, Direct, Omnibus).

(1) Le train 140 ne prend que des voyageurs de 1re classe; il prend exceptionnellement les voyageurs porteurs d'un billet comportant un trajet simple d'au moins 400 kil. en 2e classe et 500 kil. en 3e classe.

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing stations and times.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors, listing stations and times.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing stations and times.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, listing stations and times.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 21 Juin 1900.

V. Nacla: Chronique. — Auguste Deslinières: Le premier pas. — P. Vigné d'Octon: Le Pont d'Amour (suite). — Pierre Sales: Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit: L'invasion noire (suite). — Comte Léon Tolstoï: Résurrection (suite). — Pierre Maël: Reine-Marguerite (suite). — V. Nacla: Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

SAINT-NICOLAS. — 21e année. — Sommaire du n° 29 — du 22 Juin 1900.

Pierrot-Robinson (Tante Nicole). — Petit Marsouin (Capitaine Danrit). — Sagesse oblige (Nio). — La nuit blanche d'un ours brun (Guydo). — Miss Pore-Épic (Eud. Dupuis). — St-Nicolas à l'Exposition. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de Jean Geoffroy. — Paul de Sémant. — Ed. Gros. — Guydo. — Georges Conrad. — L. Rudnicki, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements: Paris et départements: six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2256 du 23 Juin 1900.

GRAVURES: Exposition de 1900: Les Palais centraux des Invalides; Tympan du fronton central; La France triomphante. — Une Gloire florale. — Poussee de pavots (chambranle de la Porte d'honneur). — Motif de Marguerites (décorations des balcons). — Motif de pavots (clef de voûte de l'arc central).

Portraits (Nécrologie): Le Prince de Joinville. — Mme Gladstone. — M. Jacques, ancien député. — Samory. — Le Général Vanson.

Alsace: Strasbourg: Le Monument de Kléber. — Kiel: Le Monument de Desaix.

Paris: Les Boulonnaises à l'Exposition. — Concours international d'échecs, au Grand Cercle de Paris.

Portrait: Le vainqueur du tournoi d'échecs: M. Lasker.

Chine: Pékin: La Garde internationale des Légations. — Redoute du Champ de courses, occupée par les Boxers. — Plan de Pékin. — Une des portes.

Tien-Sin: Fort sur le Peïho. — L'arsenal. — Takou: Vue Générale de Takou. — Fort principal.

Beaux-Arts: Bredouille, par Adolphe Tessier.

Luxembourg: L'arrivée de S. M. le Roi de Suède.

TEXTE: Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Veron. — Théâtres, par H. Lemaître. — Musique, par A. Boisard. — Exposition de 1900: Les Palais centraux des Invalides, par Ch. Ponsouilh. — Kléber à Strasbourg, par E. M. — Le Prince de Joinville, par B. — La Guerre de Chine, par J. de Montarlot, etc.

Explication des gravures, Echecs, Rébus Récréations, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine; Les Livres, par Pierre Duc; Le Sport, par A. Wimile; Les courses, par Archiduc; Petit courrier de l'Exposition, La semaine illustrée, par Noël Nozeroy etc.

Nouvelle: Jennes Mariés, par Aug. Lepage, illustrations de Simont-Guillen.

Le numéro 50 centimes.

Advertisement for 'LE MONITEUR DE LA MODE' magazine, featuring 20 pages of fashion, art, and news.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Chemin de fer d'Orléans

Le service d'été que la Compagnie d'Orléans a inauguré le 8 juin courant comporte les améliorations suivantes concernant notre légion:

Le train venant de Paris qui arrivait à Cahors à 9 h. 45 matin y arrive à 9 h. 32 et à Montauban à 11 h. 19 où il correspond avec un train se dirigeant sur Toulouse.

Un nouveau train rapide part de Toulouse à 1 h. soir et de Cahors à 2 h. 50 soir pour arriver à Paris à 11 h. 57 du soir.

Les voyageurs de 2e et 3e classes pour Cahors sont admis à Paris dans le train rapide partant de Paris pour Toulouse à 9 h. 5 soir et qui arrive à Cahors à 6 h. 55 du matin.

Le train qui a lieu les jours de foire à Montauban et qui part de cette gare, à 7 h 32 soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 soir aura lieu tous les jours et sera prolongé entre Cahors et Brive. Départ de Cahors à 10 h. 38 soir, arrivée à Brive à 11 h. 48 soir pour correspondre avec un train se dirigeant sur Paris.

Le train omnibus qui partait de Périgueux à 5 h. 30 du matin en part à 5 h. et correspond à Libos avec le train arrivant à Cahors à 9 h. 25 matin.

Le train partant de Cahors à 6 h. 30 soir correspond à Libos avec un train venant d'Agen et se dirigeant sur Périgueux.

En vue de faciliter la visite de l'Exposition Universelle de 1900, la Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public

que le délai de validité (jours de départ et d'arrivée non compris) sera doublé pour les billets d'aller et retour qui, à partir du 10 juin inclus, seront délivrés pour Paris, de toute gare ou station de son réseau située à 100 kilomètres au moins de Paris.

En outre cette validité sera augmentée de 24 heures quand elle expirera un dimanche suivi d'un jour de fête ou un jour de fête suivi d'un dimanche

Elle ne pourra être prolongée même moyennant supplément.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

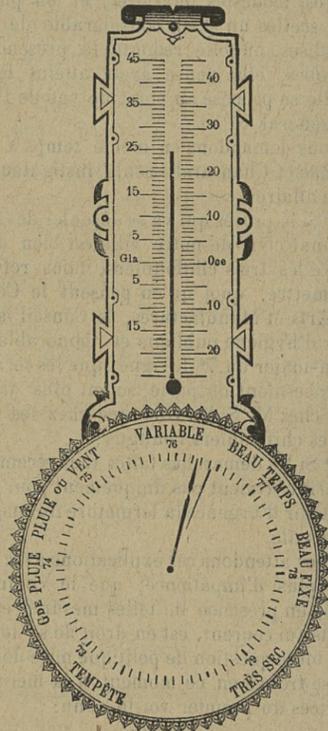
BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Advertisement for 'GUERISON' skin medicine, claiming to cure various skin conditions.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 13.

Id. maxima de la veille: 23.

Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 0.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

- Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes. — M. CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambette. — Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie. — Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie. — M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUSSLANT.